

LE SCSI-CFDT REÇU AU MINISTÈRE



scsi-pn.fr

juillet 2023

Dans ce climat de tension et de colère légitime des policiers, le SCSI avait demandé une réunion d'urgence avec le ministre de l'Intérieur. Dès son retour d'outre-mer, Gérald DARMANIN a convié la parité syndicale pour des échanges auxquels le SCSI a participé avec Alain Morel, secrétaire général adjoint, et Christophe Miette, secrétaire national.

LES REVENDICATIONS DU SCSI

Le SCSI a insisté sur le contraste saisissant entre l'engagement des policiers depuis des années, leur épuisement pour faire rempart à des émeutiers hyper violents et le fait d'être vilipendé sur la place publique.

Il est urgent d'agir pour lutter contre l'insécurité physique et juridique permanente des policiers avec :

- une circulaire clarifiant l'**usage des armes** complétée par une formation continue adaptée ;
- une **meilleure protection** notamment fonctionnelle des policiers et de leur famille ;
- des **temps de formation** sacralisés pour tous, y compris pour les CRS, car en temps de crise tous les policiers sont engagés ;
- Une discussion avec les acteurs de justice destinée à mettre **en œuvre une politique pénale adaptée à l'exercice professionnel des policiers** ;
- Une interdiction de la vente des **mortiers**.

Le SCSI ajoutait qu'une **réflexion sur les refus d'obtempérer** et les délits routiers devait avoir impérativement lieu, afin d'éviter des drames parmi les forces de l'ordre et le public.

Si le SCSI ne commente pas les enquêtes en cours, les décisions de justice peuvent l'être. C'est en tout cas ce qui a été fait devant le ministre concernant les critères retenus pour justifier la détention provisoire...

LES ENGAGEMENTS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Comme le SCSI le demandait, le ministre de l'Intérieur a adressé des messages forts de soutien aux policiers, compris leur colère et félicité les effectifs engagés durant les émeutes pour leur courage et leur abnégation.

Il a souhaité voir l'activité de police se normaliser, et s'est inscrit pour travailler sur la sécurisation de l'exercice professionnel des policiers en se disant :

- Favorable à un représentant « **protection fonctionnelle** » entouré d'une équipe au sein de son ministère avec un rendez-vous pris avec la parité syndicale pour le 15 septembre prochain ;
- Favorable au **maintien des primes** en cas de suspension ;
- Très attaché au respect de la **présomption d'innocence** des policiers ;
- Favorable à une adaptation de la politique pénale au métier de policier selon différentes pistes : une **juridiction spécialisée**, le **dépayement** des procédures impliquant les forces de l'ordre voire la modification de l'**article 144 du CPP** relatif à la détention provisoire ;
- Favorable à l'**anonymisation** des procédures.

Ces intentions vont dans le bon sens, le SCSI est prêt pour contribuer à leur formalisation.

LE SCSI : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÉS